



Rapport Audition AMAT

Rédigé par Caroline REGAD et Cédric RIOT
Enseignants-chercheurs à l'Université de Toulon, France
Rapporteurs des auditions de l'Assemblée de la Terre - France

Date de la réunion : 2 février 2026

Heure: 16h30

Prénom et Nom de la personne auditionnée : Patricia Aublet

Profession : Cheffe de pôle Transition Environnementale et Sociétale, Référente Egalité

Nom de l'institution de rattachement : ENAC (École Nationale d'Aviation Civile)

Ville de rattachement : Toulouse, Haute Garonne, Occitanie

Membre du conseil d'administration et du comité d'expert et du comité d'orientation du label DD&RS

Nom de l'institution de rattachement : Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur (CIRSES)

Ville de rattachement : Paris, Ile-de-France

Thème de l'audition : Systématiser la transition : Gouvernance transversale et leviers d'action pour des campus durables

En lien avec le lot d'ODD analysé : n°2 et n°3

Et notamment ODD 4 Éducation de qualité

ODD 7 Énergie d'un coût propre et abordable

ODD 11 Villes et communautés durables

ODD 10 Inégalités réduites

Compte Rendu de l'audition

Patricia Aublet occupe le poste de cheffe du pôle Transition Environnementale et Sociétale (TES) ainsi que celui de référente égalité au sein de l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC). Basée principalement à Toulouse, elle possède une double expertise grâce à ses fonctions au sein du CIRSES (Collectif pour l'Intégration du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur), où elle siège au conseil d'administration et aux comités d'experts et d'orientation pour le label DD&RS (Développement Durable et Responsabilité sociétale). Son audition s'inscrit dans une démarche de réflexion sur la réécriture des objectifs de développement durable (ODD) et sur les mesures concrètes de lutte contre le changement climatique au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Langage commun et outils de référence

Pour Madame Aublet, l'enjeu primordial est d'établir **un langage commun** avec l'ensemble des parties prenantes de l'école. Elle privilégie l'approche du « Donut », qui présente l'avantage de rendre **indissociables les enjeux environnementaux et sociétaux** de manière plus concrète que les ODD actuels, ces derniers étant perçus comme trop macros et complexes à appliquer à l'échelle d'une organisation. En complément, elle utilise le **label DD&RS** comme **une boussole permettant une approche exhaustive, adaptée aux spécificités académiques**, que ce soit pour la gestion des cursus, de la recherche ou de la stratégie globale. Elle souligne que **l'intensité des enjeux varie nécessairement selon le secteur et les ressources de chaque institution**.

Gouvernance et structuration stratégique

L'intégration des enjeux de transition à l'ENAC repose sur une volonté forte de la direction et une inscription dans le **Contrat d'Objectifs et de Performance (COP)**, véritable outil de **pilotage stratégique de la fonction publique**. Pour opérationnaliser cette stratégie, l'école a mis en place une gouvernance transversale composée de 14 « **groupes pionniers** » impliquant plus de 100 personnes. Ces groupes, qui cassent les codes hiérarchiques habituels, créent un **lien direct entre les métiers et les thématiques traitées**. Cette organisation permet de passer du simple discours à une **démarche d'amélioration continue**, touchant aussi bien les élèves que le personnel administratif et enseignant.

Actions concrètes et lutte contre les biais

L'école mène des actions ciblées, notamment sur le **plan de l'égalité femme-homme**, avec 57 mesures visant, par exemple, à identifier et supprimer les **biais dans les concours**, particulièrement celui de pilote. Sur le plan environnemental, l'ENAC s'efforce de **réduire l'empreinte carbone** liée à la formation au vol en basculant un maximum d'heures sur **simulateur** ou encore en utilisant des **fiches de vol** pour optimiser les trajectoires et l'altitude. De plus, l'école fait preuve d'une **maturité énergétique** en produisant la moitié de sa consommation grâce notamment à la **biomasse** et au **photovoltaïque**, tout en intégrant des critères environnementaux dans la **rénovation de ses bâtiments**, ce qui est facilité par la présence dans le personnel d'architectes pro-actifs dans cette démarche.

Difficultés et injonctions contradictoires

L'un des principaux obstacles rencontrés réside dans la **gestion des injonctions contradictoires** imposées par les circulaires ministérielles. Madame Aublet cite l'exemple de la mobilité : alors que les **services publics écoresponsables (SPE)** imposent des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre, **les règles comptables sur l'utilisation des deniers publics et le coût des achats sont parfois des freins dans la mise en œuvre**. Elle regrette un **manque de souplesse** dans l'application des normes publiques. Mais elle souligne une différence majeure avec le secteur privé : si ce dernier est souvent contraint par une logique de classement et d'accréditation pour son modèle économique, le secteur public offre une plus grande liberté d'action et de réalisation une fois les objectifs fixés, permettant de se concentrer pleinement sur le « comment » et le déploiement opérationnel des solutions.

Adaptation territoriale dans la gestion des différents sites

Avec 9 sites physiques (Toulouse, Muret, Biscarosse, Carcassonne, Castelnaudary, Grenoble, Melun, Montpellier, Saint-Yan), l'ENAC doit adapter sa politique de transition aux réalités locales, car les solutions uniformes se heurtent souvent à la géographie des centres. Par exemple, si le **covoiturage** est privilégié à Toulouse grâce au maillage urbain, la mobilité sur les sites ruraux demande une approche différenciée : une **flotte de vélos** est mise à disposition là où les voies d'accès le permettent, tandis que ce mode de transport n'est pas encouragé à Carcassonne car jugé trop **accidentogène**.

De même, la gestion de la biodiversité repose sur un diagnostic précis, celui-ci étant réalisé à Toulouse, avant de s'étendre aux autres centres comme Biscarosse. Sur le plan de l'alimentation, l'école peut collaborer avec des restaurateurs pour favoriser les menus végétariens et réduire le gaspillage. Cependant, cette politique doit composer avec des contextes variés : à Toulouse, un des enjeux concerne la **gestion des emballages liée à la consommation à emporter**, alors qu'à Saint-Yan, on intègre l'évolution des habitudes culturelles, encore très marquées par une forte **consommation de viande**.

Vers une approche transverse

En conclusion, Madame Aublet estime que si les ODD sont pertinents à l'échelle d'un État pour leur dimension internationale, ils restent trop éloignés des réalités organisationnelles pour être efficaces seuls. L'avenir réside dans un modèle qui permettrait de **mieux visualiser les interactions et les segments reliant les différents objectifs afin d'offrir un contenu plus visible et une structure de pilotage réellement adaptable aux différentes échelles**.